

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

DIRECTION DES SERVICES ADMINIS-
TRATIFS ET FINANCIERS

8./793 du 7/08/84

(//) SECRETE N° /MSAS/DGSP/DSAF.

Portant Titularisation et Nomination au 1^{er} trimestre de l'année 1982 de Certains Administrateurs Stagiaires des Cadres de la Catégorie I Hiérarchie I des Services Administratifs de la Santé de la République Populaire du Congo
En tête BOUKAKA Fidèle

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(//) MSAS

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

DFP. res:

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo.

(/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 (/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8.

DGB.

(/u le décret n° 65-50 du 16.2.65 fixant le statut commun des cadres Administratifs de la Santé Publique de la République Populaire du Congo

(/u le décret n° 65-170/FP du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement.

DCF.

(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 83-320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres.

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative paritaire d'avancement, réunie à Brazzaville, le 21 Novembre 1983.

(//) SECRETE !

.../...

ARTICLE 1ER : Les Administrateurs de Santé Stagiaires des Cadres de la Catégorie N, Hiérarchie I, des Services Administratifs de la Santé Publique de la République Populaire du Congo dont les noms suivent, sont titularisés et nommés, au 1er échelon de leur grade, Indice 830, Acc= néant, comme suit : au titre de l'année 1982

MM- BOUKAKA Fidèle	P/c du 20.1.82	Santé Scolaire B/Ville
- ELO Jacques	P/c du 13.7.82	C.S.C B/Ville
- DZALAMOU Michel	P/c du 18.11.82	Hôp.général B/Ville
- LEBANITOU Léon	P/c du 28.12.82	DGAS
- NSIKA Thomas	P/c du 15.12.82	Hôpital A.Sicé P/Noire
- KOUBASSANA-NAKA Marcellin	P/c du 18.11.82	Hôp.général B/Ville

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où le soin sera./-

Brazzaville, le 7 AOÛT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

Le Ministre des Finances

Pierre Samien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Itihi Ossatoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMA.-

AMPLIATIONS :

- DFP.....18
- DGB..... 3
- DCF..... 1

- MSAS..... 1
- DGSP.....18
- DGAS..... 2
- HOP.G1.B/VILLE... 2
- SANTE SCOLAIRE BV 1
- C.S.C (FESYTRASAS)1
- HOP. A. Sicé. P/N 1
- REGION MOUILOU P.N1
- INTERESSES.....6
- JCRPC.....3
- SGCM/BC.....3